



Information préalable au don

Vous allez donner votre sang.

Au nom du million de patients qui chaque année a besoin d'une transfusion sanguine ou de médicaments dérivés du sang, nous vous en remercions.

INFORMATIONS SUR LE SANG

Le sang est composé de cellules (globules rouges, globules blancs et plaquettes) baignant dans un liquide (le plasma) riche en protéines (albumine, immunoglobulines, facteurs de coagulation...).

Sa fonction est multiple :

- transporter l'oxygène (globules rouges) ;
- lutter contre les infections (globules blancs et immunoglobulines) ;
- lutter contre les saignements (plaquettes et facteurs de coagulation) ;
- maintenir la pression sanguine (albumine)...

LES DIFFÉRENTS TYPES DE DON

Le matériel de prélèvement (aiguille, tube et poche) est stérile et à usage unique. Le prélèvement est effectué dans des conditions strictes d'hygiène par une personne spécialement qualifiée. Pour chaque type de don des tubes échantillons permettent d'effectuer des contrôles biologiques.

Le don de sang total

Le don de sang total permet la préparation d'un concentré de globules rouges, d'un concentré de plaquettes et d'une unité de plasma. Le plasma permet aussi la préparation de bio-médicaments. Le don dure 8 à 12 minutes pour un volume de moins de 500 ml.

Le don par aphérèse

Le don par aphérèse permet de réaliser la séparation des composants du sang pendant le don. Le but est de recueillir un ou des composants (plasma, plaquettes, globules rouges) en quantité plus importante que celle obtenue à partir d'un don de sang total. Il est pratiqué à l'aide d'un séparateur de cellules, appareil muni de détecteurs et de systèmes de sécurité (alarmes), et d'un dispositif médical à usage unique et entièrement clos, évitant tout contact sanguin avec l'appareil. Un anticoagulant est utilisé au cours du prélèvement qui s'effectue en plusieurs cycles et les composants non prélevés sont restitués.

La durée du don varie de 45 à 90 minutes. Le volume prélevé fixé règlementairement ne dépasse pas 750 ml pour le don de plasma et 650 ml pour le don de plaquettes.

Lors d'un don par aphérèse, l'émission de microparticules provenant du dispositif médical à usage unique est possible mais reste minime. En condition normale de fonctionnement, et en l'état des connaissances actuelles, cette émission est conforme aux normes sanitaires françaises et internationales en vigueur pour des produits similaires. Les autorités sanitaires françaises exercent une vigilance continue sur ces dispositifs de prélèvement comme sur l'ensemble des autres produits de santé.

À chacune des étapes de votre don, vous serez accueilli(e) par des professionnels de l'Établissement français du sang qui répondront, si vous le souhaitez, à toutes vos questions.

1

Vous êtes accueilli(e) et inscrit(e) pour votre don.

2

Vous remplissez le questionnaire.

3

Vous rencontrez le médecin ou l'infirmier(e) pour l'entretien préalable au don.

4

Vous effectuez votre don de sang, de plaquettes, de plasma.

5

Vous êtes accueilli(e) dans l'espace repos où une collation est offerte.



Des bénévoles, membres d'associations de donneurs de sang, assurent parfois l'accueil des donneurs et peuvent servir la collation. Leur présence participe à faire du don de sang un moment convivial.

QUE DEVIENT VOTRE DON ?

Utilisation thérapeutique

Les produits sanguins issus des dons sont indispensables pour traiter les très nombreuses personnes malades (cancers, leucémies...), victimes d'accident, ou qui vont subir une lourde intervention chirurgicale.

Utilisation non thérapeutique (notamment à usage de laboratoire, de recherche ou d'enseignement)

L'EFS fournit à certains partenaires ou à ses propres laboratoires des éléments du sang indispensables à l'enseignement, à la fabrication de réactifs pour des analyses biologiques, à des laboratoires de recherche.

Lorsque tout ou partie du don ne peut être utilisé pour un patient, il peut être réorienté vers ce type d'utilisation au lieu d'être détruit.

Dans certains cas, un don à usage non thérapeutique vous est directement proposé, soit en raison des caractéristiques de votre sang, soit parce que l'entretien révèle une contre-indication à l'utilisation pour un patient. Dans tous les cas, votre accord écrit est nécessaire, et vous pourrez poser toutes les questions lors de l'entretien.

DES ÉCHANTILLONS DE SANG SONT PRÉLEVÉS À CHAQUE DON

Ils permettent de dépister les éventuels virus (VIH, hépatites B et C) qui peuvent mettre en danger la santé des malades. Si nécessaire, des tests supplémentaires peuvent être alors réalisés.

Si une anomalie est détectée, l'unité prélevée n'est pas transfusée. L'EFS vous informe personnellement et vous précise si vous pouvez ou non poursuivre vos dons de sang.

INCIDENTS ÉVENTUELS

Un malaise peut parfois survenir à l'occasion d'un don. Appelé malaise vagal, il est dû à une baisse passagère de la tension artérielle et favorisé par l'anxiété. Il peut arriver qu'un malaise survienne dans les heures qui suivent le don. Ces malaises peuvent être prévenus par une bonne hydratation, ainsi que par des exercices musculaires simples.

Comme pour toute prise de sang, un hématome peut survenir au point de ponction. Il disparaît en quelques jours.

En cas de sensation d'inconfort, pendant ou après le don, signalez-le sans délai au personnel de l'EFS.

Le citrate, anticoagulant utilisé au cours des aphérèses, peut entraîner des sensations particulières chez certains donneurs : fourmillements des lèvres ou des doigts, sensation de goût métallique, exceptionnellement contractures musculaires. Ces manifestations sont dues à la diminution temporaire du calcium présent dans le sang. Dès les premiers signes ressentis, signalez-le à l'infirmier(e). Des cas exceptionnels de surcharge en citrate ont entraîné des troubles du rythme cardiaque. Les dispositifs et les procédures actuels permettent de prévenir de tels accidents graves.

D'autres événements exceptionnels ont pu être décrits : réactions allergiques, accidents cardio-vasculaires. Le risque, théorique, d'embolie gazeuse au cours des aphérèses est prévenu par les détecteurs d'air des séparateurs de cellules actuels.

Le personnel vous remettra un document (document post-don) à conserver qui contient quelques recommandations simples pour éviter ces désagréments. Il est notamment important de boire avant et après le don, et de respecter le temps de repos nécessaire lors de la collation.

INFORMATION BIOTHÈQUE

Quel que soit le type de don, un échantillon de votre plasma sera congelé et conservé pendant 3 ans. Cette précaution permet de réaliser à distance des analyses complémentaires, notamment en cas d'apparition d'une anomalie chez un patient ayant reçu des transfusions à partir de votre sang. Cet échantillon pourra éventuellement être utilisé pour des études épidémiologiques utiles à la santé publique.

Pour plus d'informations sur le don de sang ou pour connaître les autres sites de collecte dans toute la France :

0 800 109 900

Service & appel gratuits

Les informations recueillies et qui vous sont demandées notamment à l'occasion du questionnaire préalable au don, de l'entretien préalable au don ainsi que du don de sang, font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par l'EFS, en tant que responsable de traitement. L'EFS traite également les données provenant des résultats de qualification biologique du don. Le siège de l'EFS se situe 20 avenue du Stade France, 93218 La Plaine Saint-Denis Cedex. Ces traitements sont destinés à permettre la gestion des donneurs et des receveurs de sang. La durée de conservation des données est imposée de manière légale à l'EFS et varie selon les données de 5 à plus de 30 ans. Seules les personnes autorisées ont accès aux données collectées. Conformément aux lois et règlements en vigueur en matière de protection des données et à condition de justifier de votre identité, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition ainsi que du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également à tout moment retirer votre consentement au traitement des données vous concernant. Enfin, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). Vous pouvez exercer vos droits auprès de l'EFS en vous adressant au Directeur de l'établissement de transfusion sanguine de la région dont dépend le site de collecte. L'EFS a désigné un délégué à la protection des données DPO - que vous pouvez contacter en envoyant un message à l'adresse suivante : efs.dpo@efs.sante.fr. Si l'EFS est dans l'impossibilité de faire droit à votre demande, il motivera sa décision et vous en informera dans les meilleurs délais. L'EFS prend les mesures appropriées afin d'assurer la protection, la sécurité et la confidentialité des données personnelles relatives aux personnes concernées par les traitements.

INFORMATION PRÉALABLE AU DON

dondesang.efs.sante.fr